

Conseil Municipal du Jeudi 16 janvier 2025 à 20h00Délibération N° 2025/005Date de la convocation : 09 janvier 2025Conseillers en exercice : 24Conseillers présents : 17Représentés : 5

Présents: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Sophie PAIN procuration à Brigitte MOREL, Alexis LEON, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC procuration à Eric MAUR, Caroline CLAVÉ procuration à Béatrice NUGEYRE, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCHOBJET : TARIFS DE LOCATIONS SALLE DES FETES à compter du 15 mars 2025

Considérant la délibération N°2024-001 du 06 février 2024, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de les fixer comme suit **à compter du 15 mars 2025** et de modifier le régime des cautions.

<i>Durée de la location</i>	<u>ISNEAUVILLAIS</u>		<u>HORS COMMUNE</u>	
	Salle	+ Charges	Salle	+ Charges
Demi-journée	142.00 €	néant	218.00 €	néant
Un jour	288.00 € + 60.00 € Total : 348.00 €		469.00 € + 60.00 € Total : 529.00 €	
Deux jours	503.00 € + 106.00 € Total : 609.00 €		757.00 € + 97.00 € Total : 854.00 €	
Caution		600 €		600 €
Forfait ménage		100 €		100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix POUR, 6 voix CONTRE et 1 abstention de :

- 1 - fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme définis dans le tableau ci-dessus,
- 2 - d'appliquer ces tarifs à compter du 15 mars 2025.

Le secrétaire de séance,  
Conseiller municipal  
Pierre-Alain HIRSCH



Transmis en Préfecture : 10 mars 2025  
Affichage : 10 mars 2025

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

